

PLAN DE REDACTION DE NOTES TECHNIQUES PAR PAYS

1- CONTEXTE DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE DU BENIN

I- contexte du secteur agricole

Le Bénin est peuplé de 6,8 millions d'habitants dont 61,15 %¹ de ruraux. La population augmente à un taux moyen d'environ 3,25% par an et sa répartition géographique est très inégale. La densité varie de 841.9 habitants/km² dans le département du Littoral à environ 27 habitants/km² dans le département de l'Atacora.

L'agriculture constitue la base de son économie et intervient pour plus de 40% dans le PIB. Elle fournit plus de 50% des recettes d'exportation et le bien être d'environ 75% de la population. Les principales cultures de rentes sont le coton et le palmier à huile aux côtés d'autres filières émergentes telles que, l'anacarde, l'ananas, le manioc, le riz et les crevettes.

L'environnement de l'agriculture a été marqué cette dernière décennie par des réformes dont les plus marquantes sont les processus de décentralisation et de démocratisation, de libéralisation et de privatisation, de globalisation des économies et d'ouverture sur les marchés extérieurs. Aussi, observe-t-on l'émergence de nouveaux acteurs et des organisations diverses de producteurs et productrices qui viennent combler des besoins ressentis tout en remettant en question les modes d'intervention existants.

En effet, depuis le début des années 90, avec l'adoption de la lettre de déclaration de politique de développement rural modifiée en 2001, les organisations de producteurs et le secteur privé ont vu leurs rôles accrus. Le non recrutement dans la fonction publique qui a augmenté le nombre de demandeurs d'emploi, couplé d'un secteur privé peu productif, a amené une frange d'actifs à tenter la profession agricole.

Le renforcement des ressources humaines nécessaires à l'accompagnement de cette agriculture n'a toujours pas été à la hauteur des attentes. La formation des acteurs a connu peu d'intérêt et marqué par un manque de cohérence dans les actions menées. Beaucoup d'efforts sont fournis pour peu de résultats.

II-Politique de développement agricole et rurale (synthèse des documents de politique)

La Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (LDPDR) de 1991

L'État, dans ce document s'est désengagé des activités de production, de commercialisation, de transformation, et a transféré des compétences aux autres acteurs du secteur rural, notamment les organisations de producteurs (OP) et le secteur privé.

Cette déclaration a permis la mise en œuvre de certaines actions dont le Projet de Restructuration des Services Agricoles (PRSA) et la tenue de la Table Ronde sur le Secteur Rural en Septembre 1995.

La Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR).

Ce document élaboré en 1999 et finalisé en juin 2000 adapte le document précédent de 1991 (LDPDR) et présente les grandes options et les choix retenus par le gouvernement pour les années à venir, les objectifs retenus en matière de développement rural. Il a également identifié les catégories d'acteurs qui pourront être mis en jeu dans la mise en œuvre de la politique..

Les objectifs en matière de développement rural sont :

- Le renforcement de la participation du secteur au développement socio-économique du pays en contribuant au rétablissement des équilibres macro-économiques, à la création d'emplois et à la valorisation des potentialités agro écologiques ;
- La contribution à l'amélioration du niveau de vie des populations, par l'augmentation du pouvoir d'achat des producteurs, la lutte contre la pauvreté, le contrôle de la qualité et l'innocuité des aliments ;
- Le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de forte croissance démographique ;
- La diversification agricole et l'augmentation de la productivité ;
- La conservation du patrimoine écologique ;
- L'amélioration des rapports hommes/femmes au sein des communautés rurales suivant l'analyse « Genre et Développement »

Quant aux acteurs, 4 catégories ont été identifiées :

- L'Etat et ses services déconcentrés
- Le secteur privé (ONG, opérateurs économiques, etc.)
- Les organisations de producteurs (OPA)
- Les collectivités territoriales

Le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR) validé en avril 2000 propose une première synthèse des nombreuses études réalisées dans le sous secteur agricole et rural et en vue de préciser les problématiques sous sectorielles et transversales. Mieux le schéma Directeur met en relief 15 domaines prioritaires à travers lesquels les objectifs visés supra seront réalisés.

Le Plan Stratégique Opérationnel (PSO, 2000)

C'est le document opérationnel qui découle du SDDR, identifie les grands domaines du secteur agricole sur lesquels il faudra agir pour atteindre les objectifs fixés par les orientations politiques.

Ce document précise la stratégie publique de développement rural et identifie la quinzaine de plans d'action spécifiques qui devaient décliner la stratégie en termes opérationnels.

Il définit les grands domaines de l'intervention publique, en distinguant ceux où l'État exerce un pilotage actif, ceux où il a un rôle incitateur auprès des acteurs privés et ceux où les collectivités locales ont un rôle crucial (gestion des ressources naturelles et des infrastructures de proximité). Par ailleurs le PSO définit les acteurs et les rôles des uns et des autres. Ainsi, on peut y lire :

Les plans d'actions

Les 15 domaines sous-sectoriels et transversaux ci après (1) appui aux Organisations paysannes, (2) appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, (3) diversification de la production agricole, (4) conservation, transformation et commercialisation des produits agricoles, (5) élevage, (6) pêche, (7) financement rural, (8) législation rurale et des produits agricoles, (9) gestion des ressources naturelles et fertilité des sols, (10) infrastructures rurales, (11) genre et développement, (12) communication et information rurale, (13) suivi et évaluation, (14) vulgarisation et formation et (15) recherche ont été mieux précisés quant à leur contenu et ont donné lieu à quinze (15) plans d'action nationaux et six (6) plans d'actions régionaux.

III- Eléments de la politique de formation agricole et rurale

La politique de formation agricole et rurale en vigueur au Bénin reposait plus sur le développement de certaines spéculations qui présentaient un intérêt économique pour le bailleur de fonds que sur le développement global du secteur agricole. Il n'a donc jamais été question d'une politique de formation élaborée sur la base d'une vision de développement du secteur agricole dans son ensemble. Ainsi, les dispositifs de formation agricole (formation initiale et vulgarisation) étaient conçus pour accompagner les projets de développement agricole financés par les bailleurs de fonds.

Les initiatives en matière de formation agricole, nées de la crise économique de la fin des années 80, procèdent également des actions émanant des **projets régionaux ou des ONGs** C'est le cas par exemple de **PADSE pour le conseil en gestion auprès des producteurs, et de la formation des jeunes agriculteurs par les Centres de Promotion Rurale d'abord sur l'initiative de MANI TESE puis relayé par les ex-CARDER**. Il est à rappeler également que l'orientation de l'enseignement technique vers la formation à l'auto emploi en vigueur depuis 1996, procède plus de la nécessité de résoudre la question de chômage des jeunes diplômés des écoles d'agriculture que d'accompagner une quelconque politique agricole.

Par conséquent le processus d'élaboration de stratégie nationale de formation agricole et rurale en cours au Bénin trouve toute sa justification.

IV dispositifs de formation agricole et rurale existant (publics et privés, formels et non formels).

Publics cibles	Contenu	Modalités	Type de formation	Objectifs	Pilotage (P) Acteurs associés (AA)
Producteurs	Initiation à la lecture, écriture et	Session	alphabétisation et éducation	Qualifiante	DNEA ONG

et productrices Responsables de groupements Encadrement de base non scolarisés en français	calcul Alphabétisation fonctionnelle ;	courte durée	des adultes,		Collectivités locales OPA
Exploitants agricoles sur le terrain	Conseils techniques dans le cadre de la mise en œuvre de divers programmes Réponses à diverses préoccupations des producteurs	Session courte durée	La vulgarisation agricole et/ou conseil agricole conduite	Qualifiante	CeRPA (ex CARDER DICAF le secteur privé et OPA
CETA(jeunes ayant au moins le CEPE LAMS(jeunes ayant le BEPC, BEAT) CPR, MAFAR(diplôme non exigés	Notions théoriques et pratiques en agriculture	Sessions - longues - courtes Par alternance	La formation technique agricole	formation diplômante (CETA, LAMS) formation qualifiante (établissements professionnels (CPR, Centre SONGHAÏ, MAFAR)	MESFP MAEP Associations de développement, (recherche tutorat institutionnel)
BAC et DEAT exigé	Notions théoriques et pratiques en agriculture	Sessions longues	L'enseignement agricole supérieur	Formation diplômante (FSA, universités privés(GASA, UCAO	MESFP

V-les éléments économiques des dispositifs de formation - les flux de formation

on

A- Formation initiale qualifiante

- MAFAR : Les questions liées au budget de fonctionnement assez souvent difficile à trouver perturbent le fonctionnement régulier de ces centres dont la plupart sont de création récente. Il est donc difficile ce jour, il n'existe aucune institution qui assure une formation diplômante équivalente au niveau CEP. Toutefois, il est à rappeler que dans les années 60 – 70, il avait été ouvert pour les besoins de la politique agricole

en vigueur en ce moment, une école de formation des animatrices rurales qui a fermé depuis une trentaine d'années.

Niveau secondaire

Au premier cycle, on dénombre à ce jour trois Collèges d'Enseignement Technique Agricole (CETA) que sont :

- Le CETA d'Adja-Ouèrè, créé en 1914 et disposant actuellement d'une capacité d'accueil de l'ordre de 450 élèves. **Le flux de formés par an est de l'ordre de 50 élèves.**
- Le CETA d'Ina ouvert en 1962 dispose aujourd'hui d'une capacité d'accueil de l'ordre de 450 élèves. **Le flux des sortants est de 80 élèves par an.**
- Le CETA de Natitingou créé en 1998 et qui a une capacité d'accueil de l'ordre de 250 élèves alors que **le flux de sortants est d'environ 50 élèves par an.**

Au **total pour les CETA, le flux de formés par an est de 180 élèves par an.**

.Au second cycle, il existe à présent un seul lycée agricole, le Lycée Agricole Médji de Sékou créé en 1970. Il a une capacité de l'ordre de 450 places. **Le flux d'élèves formés chaque année est de l'ordre de 250 élèves actuellement** et pourrait atteindre dans quelques années 450 élèves : depuis les cinq dernières années, le Lycée reçoit trois fois sa capacité d'accueil.

Niveau supérieur

Trois établissements assurent la formation initiale agricole. Il s'agit respectivement de l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC), la Faculté des sciences Agronomiques (FSA), et l'Institut Panafricain d'Economie Coopérative (ISPEC).

- l'Institut Supérieur Panafricain d'Economie Coopérative (ISPEC) est un établissement inter état créé en 1967 et actuellement installé à Cotonou au Bénin. Il assure fondamentalement, la formation des cadres supérieurs en économie coopérative en trois ans pour les étudiants inscrits en cycle continu et en cinq ans pour les étudiants inscrits en alternance. Il assure également des formations à la carte. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

- la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi, créée en 1977 et qui forme d'une part en trois ans pour la licence professionnelle agricole (BAC+ 3 ans) et d'autre part des Ingénieurs Agronomes (BAC+ 5 ans). Le flux annuel

En marge de ce dispositif de formation post-primaire, un autre dispositif de proximité qui s'adresse plus aux jeunes non scolarisés : il s'agit des Maisons familiales (MAFAR), installées au Bénin vers les années 90. Elles sont actuellement au nombre de trois : deux installées au centre du pays (Abomey et Kilibo) et une au nord (Kandi).

- Tous ces établissements dispensent des formations non diplômantes. Précisons qu'à ce jour, ces formations post-primaires n'ont pas encore d'équivalence dans le dispositif de formation classique même si les démarches de reconnaissance sont en cours au niveau du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Formation initiale			Formation Professionnelle		
Structure	Capacité	Flux élèves/an	Structure	Capacité	Flux
CETA	1150	180	SONGHAÏ (3 centres)	200	80 en moyenne
LAMS	450	250	CPR (22 dont 13 de non fonctionnels)	660 (30/centre)	Moyenne 208
ISPEC	100(diplômante et continue)	100	MAFAR (3 à 4)	90	20 en moyenne
EPAC (2 départements)	60	60			
FSA(2 facultés) IA et DESS	120	120			
FSA(licence professionnelle)	25	15			
Universités	50 (UCAO)	15			

privées (UCAO et GASA) : licence prof.					
--	--	--	--	--	--

- **les moyens mobilisés en personnels et en équipements**

- Etablissements publics de formation diplômante

Les infrastructures et équipement intervenant dans le fonctionnement des établissements sont à la charge de l'Etat (salles de classe, dortoirs, ateliers d'apprentissage), quant aux personnels il est à remarqué que le personnel enseignant est à la fois à la charge de l'Etat (Fonctionnaires, contractuels) et de l'association des parents d'apprenants (vacataires)

- En ce qui concerne les établissements privés il n'y a pas d'intervention de l'Etat. Les responsabilités sont partagées entre les fondateurs et les parents d'apprenants.

- **les coûts, les ressources financières et leurs origines**

A ce jour, il n'existe aucune étude qui soit réalisée permettant d'avoir des informations fiables sur l'ensemble des dispositifs de formation en place. Toutefois nous pourrions donner à titre indicatif, quelques informations tirées du mémoire de monsieur HYLE Marcellin en ce qui concerne son établissement, le CETA Adja-Ouèrè.

- coûts de la formation :

Varie entre 437.500FCFA et 986.000FCFA pour les parents sans compter les équipements, les infrastructures et les salaires des personnels ; En ce qui concerne l'Etat, ce coût est estimé pour l'année 2005 à près de 2.800.000FCFA

Eléments constitutifs du budget exercice 2005

rubriques dépenses	montant
Subvention de l'Etat	18.961.000
Frais de scolarité (apprenants)	22.995.000
Ressources propres	3.469.000
Salaire personnel (estimé)	44.000.000
Bourses des élèves	11.639.000
Valeur locative infrastructures et équipement pédagogique	43.350.000
Dépenses globales hors transfert	132.775.000

Source : Mémoire de Marcellin HYLE enquête personnelle, 2005

- **données sur l'efficience et impact**

En s'inspirant du mémoire de monsieur Hylé, en ce qui concerne par exemple les CETA, le ratio flux de sortant/coût de formation ne permet pas de conclure à une efficience à ce niveau. Au regard de la finalité de la formation dans ces établissements qui est l'auto emploi, le nombre minable de formés réellement installés après la formation (5%) dans le cas des CETA, est peu significatif en terme d'impact et d'efficacité externe, sachant bien sûr que plusieurs autres paramètres doivent être pris en compte dans l'analyse de ces résultats.

- **les problèmes, difficultés et perspectives**

Quelques problèmes et difficultés sont notés dans le domaine des formations agricoles et rurales. Il s'agit entre autres de :

- la question du financement et du coût des formations agricoles et rurales. Le secteur de formation agricole est l'un de ceux dont le retour sur financement investi est lent. Les partenaires souhaitant des résultats immédiats le trouve alors peu ou pas visible comme la construction des infrastructures. Aussi la formation des jeunes agriculteurs s'évalue sur du court terme, alors que cette formation devrait par exemple s'amortir sur une durée de 25 à 30 ans. Ceci permettrait de mieux appréhender les coûts de formation et apprécier mieux leur pertinence.
- La question de la cohérence avec les politiques agricoles : en absence d'une politique ou d'une loi d'orientation des politiques agricoles et rurales, comment élaborer une politique de formation.
- L'absence de visibilité sur les atouts du métier d'agriculteur constitue également un frein en matière d'attraction pour les jeunes ruraux surtout.

Perspectives :

- La volonté de plus en plus affichée du gouvernement du Bénin de faire de l'agriculture un réel moteur de développement économique (relance de plusieurs filières agricoles, amélioration du financement de l'agriculture, l'élaboration d'une stratégie nationale de formation agricole et rurale...).
- La prise de conscience des Organisations paysannes sur la nécessité de mettre davantage l'accent sur la formation ;
- L'option de plus en plus prononcée des partenaires au développement d'accompagner la valorisation du capital humain dans le cadre des appuis à la politique de réduction de la pauvreté dans les pays en voie de développement.

VI- les attentes de l'atelier

- Disposer de plus d'information en matière d'outil et de méthodologie permettant d'évaluer les dispositifs de formation agricole et rurale existants,
- mutualiser les expertises en matière d'économie des formations agricoles et rurales entre participants,
- Développement d'un argumentaire destiné aux décideurs nationaux

NOTES TECHNIQUES SUR LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU BENIN

PLAN DE PRESENTATION

- ☐ Contexte de la formation agricole et rurale du Bénin
- ☐ Éléments économiques des dispositifs de formation
- ☐ Attentes de l'atelier

CONTEXTE DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE DU BENIN

I-1 contexte du secteur agricole

- **Population:** 6,8 millions d'habitants dont 61,15 % de ruraux
- **Taux de croissance:** 3,25% selon le dernier RGPH (Février, 2002).
- **La densité** varie de 841,9 habitants/km² dans le département du Littoral à environ 27 habitants/km² dans le département de l'Atacora.

- L'agriculture constitue la base de son économie et intervient pour plus de 40% dans le PIB.
- Elle fournit plus de 50% des recettes d'exportation et le bien être d'environ 75% de la population.
- Les principales cultures de rentes sont le coton et le palmier à huile aux côtés d'autres filières émergentes telles que, l'anacarde, l'ananas, le manioc, le riz et les crevettes.

L'environnement de l'agriculture a été marqué cette dernière décennie par de nombreuses réformes

- processus de décentralisation

- démocratisation,

- libéralisation

- privatisation,
- globalisation des économie
et d'ouverture sur les marchés
extérieurs

d'où émergence de nouveaux acteurs et des organisations
diverses de producteurs et productrices avec des besoins nouveaux

-- En effet, depuis le début des années 90, avec l'adoption de la LDPDR modifiée en 2001, les organisations de producteurs et le secteur privé ont vu leurs rôles accrus. Le non recrutement dans la fonction publique qui a augmenté le nombre de demandeurs d'emploi, couplé d'un secteur privé peu productif, a amené une frange d'actifs à tenter la profession agricole.

-- Le renforcement des ressources humaines nécessaires à l'accompagnement de cette agriculture n'a toujours pas été à la hauteur des attentes. La formation des acteurs a connu peu d'intérêt et marqué par un manque de cohérence dans les actions menées. Beaucoup d'efforts sont fournis pour peu de résultats

I-2 Politique de développement agricole et rurale (synthèse des documents de politique)

- *La Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural (LDPDR) de 1991* marqué par:

- désengagement de l'État des activités de production et de commercialisation
- transfert de compétences aux privés

- *La Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR)* présente:

- les grandes orientations économiques du gouvernement,
- les objectifs retenus en matière de développement rural

Le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR)

propose une première synthèse des nombreuses études réalisées dans le sous secteur agricole et rural et en vue de préciser les problématiques sous sectorielles et transversales

Le Plan Stratégique Opérationnel (PSO) : identifie les grands domaines du secteur agricole sur lesquels il faudra agir pour atteindre les objectifs fixés par les orientations politiques; elle regroupe 15 plans d'actions sous-sectoriels

I-3 Éléments de la politique de formation agricole et rurale

Politique de formation raisonnée selon les spéculations financées par les partenaires (palmier à huile, coton, riz etc.)

Formation initiale et vulgarisation agricole tournées vers objectifs projets financés

Réforme dans la formation initiale plutôt tournée vers l'insertion des jeunes

I-4 dispositifs de formation agricole et rurale existant (publics et privés, formels et non formels)

- La formation générale, primaire et secondaire, pour les enfants et les jeunes ;
- L'alphabétisation et éducation des adultes, visant les non scolarisés ;
- La vulgarisation agricole et/ou le conseil agricole, conduits dans le cadre des différents programmes par les CeRPA (ex CARDER) avec l'appui de la DICAf, le secteur privé et OPA au bénéfice des exploitants, sur le terrain ;
- La formation technique agricole, dans des établissements professionnels (CPR, Songhaï etc.) ou de formation diplômante (CETA, LAMS) ;
- L'enseignement supérieur (FSA).

Publics cibles	Contenu	Modalités	Type de formation	Objectifs	Pilotage (P) Acteurs associés (AA)
Producteurs et productrices Responsables de groupements de base non scolarisés en français	Initiation à la lecture, écriture et calcul Alphabétisation fonctionnelle ;	Session courte durée	L'alphabétisation et éducation des adultes,	Qualifiante	DNE A ONG Collectivités locales OPA
Exploitants agricoles sur le terrain	Conseils techniques dans le cadre de la mise en oeuvre de divers programmes Réponses à diverses préoccupations des producteurs	Session courte durée	La vulgarisation agricole et ou conseil agricole conduite		CeRPA (ex CARDER) DICAf le secteur privé et OPA
CETA (jeunes ayant au moins le CEPE) LAMS (jeunes)	Notions théoriques et pratiques en agriculture	Sessions - longues - courtes	La formation technique agricole	formation diplômante (CETA, LAMS)	MESFP MAEP Sans tuteur

ayant le BEPC, BEAT, CPR, MAFAR (diplôme non exigés)		Par alternance		formation qualifiante, établissements professionnels (CPR, Centre SONGHAÏ, MAFAR)	
BAC et DEAT exigés	Notions théoriques et pratiques en agriculture	Sessions longues	L'enseignement agricole supérieur	Formation diplômante (FSA, universités privées) (GASA, UCAO)	MESFP
Enfants et jeunes	Notions théoriques générales de base	Session longue durée	La formation générale, primaire et secondaire	Diplômante	MEPS

II- ELEMENTS ECONOMIQUES DISPOSITIFS DE FORMATION

- 2-1- Flux de formation
 - CETA: 1150; 180
 - LAMS: 450; 250
 - EPAC: 60; 60
 - FSA (IA et DESS): 120; 120 (Licence Pro): 25; 15
 - IPEC: 100; 100
 - Universités privées: 50; 15
 - Songhaï: 200; 80
 - CPR: 660; 208
 - MAFAR: 90; 60

II- ELEMENTS ECONOMIQUES DISPOSITIFS DE FORMATION(suite)

- 2-2 Moyens en personnels et équipements
Établissements publics de formation diplômante:
 - infrastructures et équipements sont fournis par l'État mais personnels à la fois à la charge de l'État et les apprenants.
 - En ce qui concerne les établissements privés il n'y a pas d'intervention de l'État. Les responsabilités sont partagées entre les fondateurs et les parents d'apprenants.

- 2-3 Coûts, ressources financières et origines
 - Pas d'études réalisées sur l'ensemble des dispositifs

Cas du CETA Adja-Ouèrè:

- Parents: 437.500FCFA et 986.000FCFA sans compter équipements, infrastructures et salaires des personnels ;
- État: estimation en 2005: 2.800.000FCFA

II- ELEMENTS ECONOMIQUES DISPOSITIFS DE FORMATION(suite)

- 2-4 Efficience et impact
 - Coût de formation élevé au regard du flux des sortants surtout au niveau formation diplômantes
 - Faible taux d'installation des formés
 - Nombre d'agriculteurs formés, insignifiant par rapport à l'effectif total

II- ELEMENTS ECONOMIQUES DISPOSITIFS DE FORMATION(suite)

- 2-5 Problèmes, difficultés et perspectives
- ✓ Problèmes et difficultés:
 - Coût trop élevé des formations, limite l'accès à un plus grand nombre d'agriculteurs,
 - Peu d'adéquation entre offre et demande,
 - Métier d'agriculture peu valorisé auprès des jeunes,
 - Impact de la formation moins perceptible que les investissements matériels
- ✓ Perspectives:
 - volonté gouvernementale plus affichée de développer l'agriculture,
 - Prise de conscience plus remarquable chez les OP de prioriser la formation de leurs adhérents,
 - Volonté plus affirmée des partenaires au développement de valoriser le capital humain du secteur agricole

III- ATTENTES DE L'ATELIER

- Disposer de plus d'informations en matière d'outils et de méthodologie permettant d'évaluer les dispositifs de formation agricole et rurale existants,
- mutualiser les expertises en matière d'économie des formations agricoles et rurales entre participants,
- développement d'un argumentaire destiné aux décideurs nationaux

JE VOUS REMERCIE

POUR

VOTRE AIMABLE ATTENTION